

Garantir ponctuellement vos encours contre le risque d'impayé...

BEIC intervient depuis plus de 20 ans dans le renseignement commercial en France et à l'international. Qu'il s'agisse d'analyse du risque client, de prévention du risque fournisseur ou encore d'études de marché, BEIC apporte à ses clients des outils d'aide à la décision stratégique pour le développement de l'entreprise.

Désormais, BEIC s'est adossé à AIG et Atradius, nos deux partenaires en assurance-crédit, afin de renforcer son expertise grâce à une double analyse et de proposer une offre unique de renseignement garanti : l'**Analyse Garantie**.

L'Analyse Garantie vous permet de bénéficier d'informations sur vos clients et de couvrir ponctuellement vos créances commerciales domestiques contre le risque d'impayé.

La couverture porte sur l'insolvabilité déclarée ou présumée du client.

En cas d'impayé présumé, BEIC prend en charge le recouvrement de vos créances.



Michel BESSON
Président de BEIC
m.besson@beic.fr

Partenaires de BEIC



Principe de l'offre Analyse Garantie :

L'Analyse Garantie est une garantie accordée grâce à une enquête sur mesure.

La proposition de garantie est délivrée en même temps que le rapport BEIC. Il n'y a pas de limite de crédit.

Le rapport d'enquête Analyse Garantie permet d'appréhender le risque en fonction de la demande de limite de crédit du client. Il s'agit d'une évaluation du risque conjointe avec AIG et Atradius. La prestation vous permet de comprendre la position des deux partenaires, en cas de refus de garantie notamment.

BEIC vous assure une protection financière flexible, simple et transparente :

3 bonnes raisons de choisir le renseignement garanti...

FLEXIBILITE: Couverture au cas par cas, et non sur l'ensemble de votre portefeuille clients. L'arbitrage et la négociation avec l'assurance-crédit sont gérés par BEIC. La police couvre les expéditions effectuées dans les 90 jours ou dans l'année (en fonction de la prestation choisie). Lorsque votre garantie prend fin, vous pouvez renouveler une demande pour bénéficier d'une nouvelle garantie.

SIMPLICITE: Dès l'accord de garantie obtenu auprès de nos deux partenaires, la proposition de garantie est à effet immédiat, et vous est automatiquement adressée en même temps que le rapport. Vous avez un délai de 10 jours pour mettre en place la garantie avec un simple clic dans votre extranet.

TRANSPARENCE: Le renseignement garanti **Analyse Garantie** bénéficie d'une tarification simple et sans surprise, exprimée en unités. En cas de défaillance de droits (procédure collective) ou présumée, l'indemnité atteint 90 % du montant (HT) de l'impayé.

L'avis de l'expert en charge du renseignement garanti



Frédéric SORIANO

Directeur BU

+33 (0)4 72 02 62 73

f.soriano@beic.fr

Dans quelle mesure les nouvelles prestations de renseignements garantis proposées par BEIC sont-elles innovantes ?

Tout d'abord, nos deux partenariats avec des acteurs de premier plan dans l'assurance-crédit, sont originaux car ils proposent aux clients BEIC de bénéficier de deux expertises complémentaires dans le cadre de toutes les prestations BEIC.

Dans les faits, un analyste BEIC et un arbitre partenaire dédiés collaboreront en permanence dans l'analyse du risque et les décisions de crédit qui en découlent. Il s'agit de créer des synergies afin de proposer à nos clients des informations précises et un avis complet sur l'acheteur.

Enfin, les prestations de renseignements garantis proposées par BEIC s'adressent à tous types d'entreprises, de la PME aux Grands Groupes, qu'elles soient ou non assurées crédits. L'objectif est de leur proposer un produit ponctuel et flexible pour la gestion de leur risque client, en complément des polices classiques.



RCS. Lyon B 381 424 555 – 28 rue de la République – 69150 Décines
Tel: +33 4 72 02 62 92 Fax: +33 4 78 49 56 71

✉ beic@beic.fr

www.beic.fr

Une société du groupe



Capital & Expertises